

MAC ACTEUR PRAP IBC

**Secteur Industrie, Bâtiment,
Bureau, Commerce**



Nathalie VAN CELST
AMN CONSEIL ET FORMATION

FORMATION
MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES
ACTEUR EN PREVENTION DES RISQUES LIES A L'ACTIVITE PHYSIQUE
MAC ACTEUR PRAP IBC

(Durée : 1 jour (7 heures))

Public

Salariés du secteur

Prérequis

Titulaire du certificat « acteur PRAP IBC » de moins de 24 mois

Objectifs

- Connaître les risques de son métier et comprendre l'intérêt de la prévention
- Observer et analyser sa situation de travail
- Participer à la maîtrise du risque

Contenu

- Évolution des pratiques et actualités
- Échanges et retours d'expérience
- Rappels des fondamentaux de la prévention
- Applications concrètes et échanges de pratiques
- Certification des compétences

Méthodes et outils

La formation alterne exposés théoriques, études de cas issues de l'expérience professionnelle des participants, expérimentation des différentes méthodes et outils, échanges sur les pratiques menées en situation réelle, en intersession et s'appuie sur un plan d'action personnalisé.

Mode de validation

Un certificat d'acteur PRAP IBC est délivré par l'intermédiaire d'AMN CONSEIL ET FORMATION aux participants qui ont suivi la totalité de la formation et satisfait aux épreuves d'évaluation certificatives.

Pour conserver sa certification, l'acteur PRAP IBC doit participer à une formation de « Maintien et actualisation des compétences » (MAC) d'une durée de 7h (1j) par période de 24 mois.



Modalités de la formation

Face à face pédagogique : 7 heures soit 1 jour

Effectif : jusqu'à 10 stagiaires

Intervenant

L'encadrement de la formation est assuré par un formateur PRAP certifié par le réseau prévention.

PROGRAMME DE FORMATION MAC ACTEUR PRAP IBC

JOUR 1	
9h00 – 12h30 13h30 – 17h00	<p>Ouverture de la formation Présentation du formateur, des stagiaires, recueil des attentes Objectifs de la formation</p> <p>Retours d'expérience et actualisation des compétences</p> <ul style="list-style-type: none">• Les enjeux de la démarche PRAP• Se situer dans le dispositif PRAP• Nouveautés dans la prévention• Echanges d'expérience des participants <p>Certification Pratique</p> <ul style="list-style-type: none">• PSPEE• Déplacements manuels de charges inertes et outils d'aide à la manutention <p>Bilan de fin de formation</p>

AMN Conseil et Formation

19 rue Copernic - 13200 ARLES

N°SIRET : 879 741 387 00028 - APE : 8559A

Déclaration d'activité enregistrée sous le N° : 93 13 18 129 13 auprès de la DIRECCTE PACA

Enregistrée DPC sous le N° : 99BB

04.90.43.96.88 - www.amn-conseil-formation.fr